



Mise en place des nouveaux rythmes scolaires rentrée 2013



Dans le cadre du projet d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, l'un des enjeux principaux de celui-ci est la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre

2013 au plus tôt et à la rentrée scolaire de septembre 2014 au plus tard (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires).

Les objectifs de la réforme : favoriser la réussite scolaire de tous, alléger la journée de classe qui est plus lourde que dans les autres pays, articuler les temps scolaires et périscolaires, permettre aux enfants d'accéder à des activités culturelles, sportives, etc.

Une concertation avec le corps enseignant ainsi que le maire de la commune pour appliquer les nouveaux rythmes scolaire a alors eu lieu.

Vu les aides financières annoncées pour une mise en application dès la rentrée 2013 et n'étant pas impac-

tés par la mise en place des transports scolaires, un conseil d'école extraordinaire réunissant l'école élémentaire ainsi que l'école maternelle a eu lieu le 22 mars 2013. Le conseil d'école extraordinaire étant composé de représentants communaux, de l'ensemble des enseignants et de délégués de parents d'élèves: un avis favorable fut émis.

Le conseil municipal a décidé alors le 28 mars 2013 d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires (passage à la semaine des 4 jours et demi) à compter du 3 septembre 2013.

L'emploi du temps de la semaine en vigueur depuis le 3 septembre 2013 a été validé le 21 juin dernier par la Directrice Académique.

Du fait de cette nouvelle organisation, dorénavant, le temps scolaire obligatoire se termine à 15 heures 30 au sein des deux écoles sauf le mercredi après-midi (pas d'école).



Emploi du temps de la semaine (en vigueur depuis le 3 septembre 2013 et validé le 21 juin dernier par la Directrice Académique)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 30 11 h 40	8 h 30 11 h 40	8 h 30 11 h 50	8 h 30 11 h 40	8 h 30 11 h 40
PAUSE MERIDIENNE				
13 h 30 15 h 30	13 h 30 15 h30	/	13 h 30 15 h 30	13 h 30 15 h 30
fin du temps scolaire obligatoire à 15 heures 30				

Retour à la maison ou chez l'assistante maternelle

APC (activités relevant de l'école) de 15h30 à 16h45 ou de 15h30 à 16h30

Garderie municipale de 15h30 à 16h30 locaux du périscolaire (à côté de l'école maternelle)

APE (activités mairie) : théâtre, sports, nature, patrimoine – de 15h30 à 16h30/17h

Il est suivi :

- soit d'un retour à la maison (ou chez l'assistante maternelle),
- soit d'un temps de **garderie municipale (15h30/16h30)** : au sein des locaux du périscolaire (bâtiment entre l'école maternelle et la salle des fêtes),
- soit d'activités (**APC** : activités écoles ou **APE** : activités mairie) qui vont se mettre progressivement en place au cours des semaines à venir et sur inscription.

Les tarifs des prestations assurées par la mairie sont de 2,65€/heure/enfant pour la garderie et d'1€/séance/enfant pour les activités (théâtre, sports, découverte nature, patrimoine, etc...).



La facturation de la garderie et des activités périscolaires relevant de la mairie sera effectuée à terme échu par période scolaire.

L'activité « théâtre » a débuté le vendredi 4 octobre 2013 de 15 heures 30 à 17 heures à la salle des fêtes de SAINT-USAGE pour les élèves de l'école élémentaire et le vendredi 11 octobre 2013 de 15 heures 30 à 17 heures pour les élèves de l'école maternelle. Les séances ont lieu tous les 15 jours par école.

Pour les autres activités, des rencontres avec les associations participantes ont eu lieu pour une mise en place au retour des vacances de la Toussaint telles que : tennis, judo, découverte nature, patrimoine et photographie.

Association « Les Comancheros »



Depuis le 11 septembre dernier, une nouvelle association à SAINT-USAGE dénommée « Les Comancheros » organise des cours de country.

« Les Comancheros » vous attendent nombreux les mercredis à la salle des fêtes de SAINT-USAGE de 19h à 20h pour les débutants et de 20h à 21h pour les intermédiaires. Les cours sont dispensés par Anne TURRINA, animatrice diplômée. Deux séances d'essais sont offertes pour les nouveaux qui voudraient passer un moment convivial et dans la bonne humeur. Parlez-en autour de vous. **Pour tout contact** : 03.80.77.92.09 ou 06.40.25.46.46.



MAIRIE DE SAINT-USAGE

2, place du 08 mai 1945 - BP 52
21170 SAINT-USAGE

☎ 03 80 27 08 45 - 📠 03 80 39 24 19

e-mail : mairie.saint.usage@wanadoo.fr

nouveaux horaires

(depuis le 1er/09/2013)

Horaires d'ouverture au public

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	10 h 00 à 12 h 00				
APRES-MIDI	15 h 00 à 17 h 30	//////	15 h 00 à 17 h 30	15 h 00 à 17 h 30	15 h 00 à 17 h 30



**NOUVEAU
GERANT**

AUTO SECURITE
Contrôle Technique Automobile

Route de Pagny-le-Château - 21250 SEURRE
Tél. : 03 80 21 08 72

EURL BURET Laurent

Chauffage - Plomberie - Sanitaire

Energies Renouvelables

Dépannage - Entretien

poêles / chaudières à bois et granulés - climatisation
pompes à chaleur - panneaux solaires

34, route de Beaune 21170 ST USAGE

Tél./Fax : 03 80 29 00 45

mail : laurent.buret.21@orange.fr



HORAIRES : Lundi au samedi de 8h30 à 19h30 NON STOP - Dimanche de 9h à 12h

NOS SERVICES **leDRIVE InterMarché**

Intermarché SUPER ST USAGE

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Route de Dijon
Tél 03 80 39 28 88



BRICO MARCHÉ
les Mousquetaires
**"Pouvoir tout faire
moins cher"**

Saint-Usage
Tél. 03 80 44 10 91

AUXONNE
Tél. 03 80 31 18 48

Élections municipales et communautaires de mars 2014

Ce qui change dans votre commune (de 1000 à 3500 habitants)

Pour les prochaines élections municipales (qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014), le mode de scrutin change dans les communes de 1000 à 3500 habitants.

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle avec prime majoritaire. C'est le mode de scrutin jusqu'à maintenant en vigueur dans les communes de 3500 habitants et plus.

Avec ce mode de scrutin, les listes sont « bloquées » : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pouvoir et **vous ne pouvez plus ni en rayer, ni en ajouter, au risque que votre bulletin soit nul.** Les candidatures seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le nombre de candidats élus conseillers par liste dépendra du pourcentage de voix obtenues par chaque liste, mais avec une « prime majoritaire » qui assure à la liste arrivée en tête au tour de scrutin où l'élection est acquise, une majorité absolue au conseil municipal. La moitié des sièges est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) à la représentation proportionnelle. Les listes minoritaires sont donc également représentées au conseil municipal, pourvu qu'elles aient obtenu au moins 5 % de suffrages.

Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps et pour la même durée de mandat (six ans). Les conseillers communautaires doivent obligatoirement être conseillers municipaux. Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :



- **À gauche**, la liste des candidats aux élections municipales ;
- **À droite**, la liste des candidats aux élections communautaires (conseillers municipaux appelés à représenter la commune au conseil communautaire).

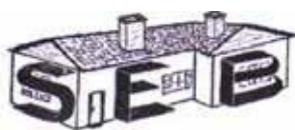
Les listes respecteront le principe de parité (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

Le conseil municipal élira le maire, au scrutin secret à la majorité absolue (deux premiers tours), puis à la majorité relative (en cas de troisième tour). Les mêmes modalités d'élection valent pour les adjoints.

Recensement population année 2014 :

Le recensement de la population pour SAINT-USAGE aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.

SARL D'EXPLOITATION BOS Frères



**MAÇONNERIE
COUVERTURE
CARRELAGE
PLACOPLATRE
ISOLATION**

**21170 SAINT-USAGE
Tél. et fax 03 80 39 21 90
Port. 06 84 03 09 10**



L'Escale Fleurie

Toutes créations florales
14, rue Marion
21170 ST JEAN DE LOSNE
Tél./Fax 03 80 77 93 41
Port 06 63 13 81 06



Livraison à distance - Paiement

■ Vendredi 15 novembre

Spectacle de la chorale « La Vouge au Choeur » à la Salle des Fêtes d'Echenon à 20h30.

Organisation : Association TÉLÉCAN'THON.

■ Samedi 16 novembre

Loto à la Salle des Fêtes de Losne.

Organisation : Association TÉLÉCAN'THON.

■ Samedi 23 novembre

Pièce de théâtre avec la compagnie « Les Cents Noms » de Brazey-en-Plaine à la Salle des Fêtes de Losne.

Organisation : Comité des Fêtes de Losne.

■ Dimanche 24 novembre

Thé dansant à la Salle des Fêtes de Losne.

Organisation : Comité des Fêtes de Losne.

■ Vendredi 29 novembre

Concert à l'église de Saint-Jean-de-Losne avec les résidents de l'EPHAD de Saint-Jean-de-Losne et les élèves de la chorale du collège d'Echenon. Restauration, buvette sur place et vente de sujets confectionnés par les résidents et le personnel de la maison de retraite.

■ Vendredi 6 décembre

• **Cross du collège** d'Echenon le matin.

• **Chaîne humaine** avec vente de vin chaud, frites, hot-dogs... autour de la Gare d'Eau à 18h00.

Organisation : Association TÉLÉCAN'THON

• **Grand spectacle** avec l'ensemble vocal « Les Marchands de Bonheur » d'Ornans à la Salle Polyvalente de St-Jean-de-Losne à 20h00.

Organisation : Association TÉLÉCAN'THON.

• **Vente de gaufres** à Intermarché.

Organisation : Comité des Fêtes de Saint-Usage.

■ Samedi 7 décembre

• **Tournoi multisports** au Cosec d'Echenon (sous réserve).

• **Présentation auto tuning.**

Taco tuning sur le parking du collège d'Echenon.

• **Dîner-spectacle** animé par un magicien et Johnny Mike » (chanteur imitateur de Johnny Hallyday) à la Salle des Fêtes de Losne.

Organisation : Association TÉLÉCAN'THON.

• **Vente de gaufres** à Intermarché.

Organisation : Comité des Fêtes de Saint-Usage.

■ Dimanche 8 décembre

Course de Run and Bike avec les Cyclos de Saint-Usage et la section jogging de l'ASVBD.

Organisation : Association TÉLÉCAN'THON.

Une tombola sera organisée sur l'ensemble des animations avec en gros lot une girouette réalisée et offerte par M. Robert GAUTHIER et la 1ère guitare de « Johnny Mike » (chanteur imitateur de Johnny Hallyday).



EVASION
Salon mixte
COIFFURE
Tél : 03 80 39 29 24
Mardi au Jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Vendredi : 9h - 18h Samedi : 8h - 15h
8 allée Bastion des Charmilles - 21170 St Jean de Losne

Sarl R.P.P.I / P.I.E.R.

Ravalement, Peinture, Projection et Isolation.
29 Avenue de la gare
21170 Saint-Usage
Tél: 03.80.39.28.45 - Fax: 03.80.29.05.44
E-mail: rppi@wanadoo.fr
Des professionnels à votre service.

Réunion sécurité pour les seniors

en partenariat avec la Gendarmerie et la Police Municipale



Se protéger contre

les cambriolages
les agressions
les escroqueries

Mercredi 13 novembre 2013 à 14h30
à la salle des fêtes de Saint-Usage

